



SECURISATION DES RESSOURCES PASTORALES

La négociation comme outil et stratégie de durabilité

Avec le soutien du projet Interface Bétail-Faune-Environnement (DLWEIP)



Introduction

Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé et pauvre. Son économie est essentiellement basée sur les productions rurales dont l'agriculture et l'élevage en constituent les deux mamelles.

Malheureusement, ces deux secteurs d'activités sont encore tributaires d'un faible niveau de développement technologique et organisationnel.

L'élevage notamment demeure une activité traditionnelle, extensive caractérisée par la mobilité du cheptel et la faiblesse des paramètres de production. Ce qui n'est pas sans heurts avec les autres secteurs d'activité du pays.

Pourtant, accéder à la terre pastorale et à ses ressources est vital pour les pasteurs et leurs troupeaux, utilisateurs d'espaces dont les limites sont d'abord celles des reliefs et des cours d'eau, au rythme de la disponibilité du fourrage. *Stabiliser cet*



Les pâturages naturelles : espaces de sylviculture et de réserves naturelles

accès au foncier pour les populations pastorales est un gage de sécurité technique et de paix sociale.

La région de l'Est du Burkina Faso se caractérise par un fort potentiel agro-sylvo-pastoral qui en fait un objet de convoitise, sujet à de multiples agressions.

C'est ainsi qu'elle constitue une zone d'accueil de migrants où cohabitent diverses entités ethniques et groupes socioprofessionnels dont les systèmes de production et les stratégies d'utilisation des ressources naturelles diffèrent également.

C'est dans ce contexte de compétition que le RECOPA avec l'appui de ses partenaires à développé et instauré la négociation comme outil de gestion durable des ressources pastorales.

1. Les principes et enjeux

Le RECOPA et ses partenaires sont convaincus que :

- la revalorisation du pastoralisme devra d'abord passer par une bonne communication sociale visant à mieux faire connaître et accepter ce système de production par les décideurs et tous les autres acteurs du

développement économique et social.

Cela nécessite pour ce faire, de mettre en évidence la viabilité écologique, la rentabilité économique et l'avantage comparatif du système pastoral dans les zones arides et semi-arides pour aider la prise de décision. L'urgence est de préserver les ressources pastorales disponibles tout en améliorant les conditions de mobilité et d'accès par les pasteurs ;

- Les éleveurs traditionnels ont acquis avec le temps une connaissance «encyclopédique» sur les

pratiques d'élevage : expériences vécues, adaptations et automatismes appropriés aux circonstances et aux particularités locales et aux contraintes de la région sahélienne ;

- l'importance des marchés intérieurs et extérieurs offrent des possibilités de croissance ;

- Les types d'élevage sont très divers, mais toujours fondés sur l'utilisation des parcours naturels. Ils se différencient selon les zones climatiques et la densité de peuplement.

Les enjeux du foncier au

Burkina sont à la fois la reproduction du groupe et la cohésion sociale, avant d'être de nature purement économique. Pour les pasteurs, la mobilité est la condition sine qua none de la durabilité de l'élevage en zones arides et semi-arides.

De ces enjeux vont dépendre les modes de régulation de l'accès aux ressources naturelles. Les expériences de terrain en anthropologie du droit ainsi et de la sociologie montrent la nécessité de construire un lien entre le monde de la légalité nationale et l'espace des légitimités locales.



L'eau : source de tensions et de conflits entre les acteurs de la production : la maîtriser pour mieux la gérer



**Les femmes participent à la négociation et à la gestion des ressources naturelles :
Comité départemental de négociation de Pièla**

2. L'approche de négociation

C'est une démarche fortement participative, comportant quatre (4) grandes phases subdivisées en sept (7) étapes. Elle a permis d'aboutir à une gestion pacifiée des ressources naturelles communes, en synergie avec la stratégie nationale.

3. La stratégie de négociation

3.1. Fondement

La gestion des ressources pastorales fait appel à la résolution de deux types de problèmes qui sont d'ordre sociologique et écologique.

Il s'agit d'une part pour le premier type, des rapports de cohabitation entre pasteurs et agriculteurs notamment au sujet de la gestion des parcours de bétails et des champs ; et pour le second, de la gestion durable des ressources naturelles à l'occurrence ici de la capacité de charge des écosystèmes.

Pour ce faire, la négociation intervient pour restaurer

l'harmonie entre communautés à travers un dialogue en vue d'aboutir à l'aménagement du territoire notamment, le zonage de l'espace et la planification de l'utilisation des ressources. Ainsi, sécuriser les parcours pour préserver les productions agricoles permet de concilier les intérêts des différents utilisateurs des ressources naturelles. Le processus est itératif et nécessite l'implication d'organisations fortes et garantes d'une insertion sociale.

3.2. Démarche

La (ré) conciliation des intérêts des utilisateurs des ressources naturelles recommande :

3.2.1. Phase 1 : Mise en place des cadres de concertation communautaires

Il s'agit d'espaces de dialogues qui, outre le fait



Négociation : les utilisateurs des ressources naturelles se concertent pour mieux optimiser la gestion de leur patrimoine

de permettre aux protagonistes d'être sur la même table, suscitent en eux une prise de conscience, un regard nouveau sur les autres catégories socioprofessionnels et par conséquent, les prédisposent à la négociation.

Cette étape préalable est déterminante pour la suite.

3.2.2. Phase 2 : Diagnostic des ressources

Elle se focalise sur l'identification des ressources à négocier, notamment les pistes à bétail, les aires de pâtures utilisées ou nécessaires pour le village. Elle identifie aussi, les utilisateurs de chaque ressource.

Dans cette phase également, il est fait l'historique de chaque ressource, l'identification des contraintes liées à son exploitation. Les étapes de cette phase prennent fin avec l'établissement d'un recueil des premières propositions d'amélioration par village, suivie de la mise en cohérence des ressources identifiées au niveau départemental.

3.2.3. Phase 3 : Négociation

Elle se fait à trois niveaux avec deux étapes critiques. Il y a :

☛ **Le niveau communautaire (4 étapes) :**
- des fora socio – communautaires constitués d'Assemblées Générales (AG) villageoises qui décident de l'affectation de la ressource et conviennent des limites actuelles concernées dans le terroir.

- Des concertations entre différentes parties du village concernées directement par le tracé d'une piste ou d'une zone pastorale (approchées par le Comité Départemental). Il faut noter que cette étape exige une forte implication de la Chefferie, des leaders d'opinions, des chefs de lignage concernés du village.

- Des fora inter – communautaires. Il s'agit de concertation inter - villages concernés par la ressource du département. Ils nécessitent la participation des services techniques notamment pour éclairer sur les textes de lois.

- Le consensus entre usagers (agriculteur et éleveurs) : ils parviennent à un accord sur la nécessité de délimiter les tracés de la ressource au regard de son intérêt dans le développement du terroir.

Le consensus entre usagers constitue la 1^{ère} étape critique car le consensus est encore fragile et peut être remis en question par des parties.

☛ **Le niveau individuel (1 étape)**

La négociation se particularise, cas par cas. Elle devient souvent complexe. Elle porte essentiellement sur des négociations auprès des propriétaires de champs concernés. La présence ou non d'agriculteurs migrants et de la culture de coton détermine beaucoup la difficulté de négociation, ainsi que le pouvoir des chefferies à jouer un rôle positif.

La construction du consensus est bâtie sur l'intérêt général.

☛ **Le niveau socio juridique (1 étape) :**

Il est organisé de fora de validation des consensus

communautaires. Ainsi, devant témoins, les propriétaires de champs affirment renoncer à leur prétention à l'intérieur des limites. Ces fora sont officiés par le Préfet et doit être une large tribune de concertation avec la participation notamment des services techniques (*Elevage, Agriculture, Environnement*), des chefs de villages concernés, les représentants des organisations de base, les agriculteurs concernés, les leaders d'opinions, **le comité Départemental.**

Le forum peut recommander la poursuite du processus si les points abordés sont encore imprécis ; soit valider les tracés.

Les conclusions du forum sont consignées dans un procès verbal (PV) forum inter – communautaire / Maticoali.

C'est la 2^{ème} étape critique car certains protagonistes tentent de se soustraire aux intérêts généraux par une remise en cause imprévue des acquis des négociations individuelles.

Le rôle du Préfet ou du Maire est important à ce stade :

- Soit ce dernier constate simplement l'atteinte des consensus et entérine les décisions des communautés ; soit il constate l'absence de consensus et l'ensemble du processus est compromis.

- Soit devant la nécessité de faire appliquer une entrée en force du consensus établi, il se base sur la notion légale de l'intérêt publique, soit il tente de lever les résistances de dernière minute par une négociation directe;

La contrainte n'est utilisée dans le processus que rarement car non préconisée par le RECOPA.

3.2.4. Phase 4 Validation

La validation des tracés négociés au préalable et acceptés par le Forum socio - juridique est conduite ainsi qu'il suit :

- la matérialisation à la peinture des limites en mettant en exergue les

points de désaccord. Elle permet de mesurer le degré d'accord entre les communautés.

- Le Préfet procède à une tournée avec les services techniques départementaux et le Comité Départemental, pour suivre avec précision les tracés retenus.

- A l'issue de cette mission, une procédure est engagée pour faire reconnaître les espaces et pistes concernés consignés dans un PV de reconnaissance et un arrêté préfectoral / communal de reconnaissance des ressources négociées;

4. La sécurisation des ressources négociées

4.1. Phase d'adoption

Elle consiste en l'examen du document notifiant les ressources négociées par la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT) lors des sessions de la CPAT. Un arrêté inter – communal ou inter – ministériel est élaboré en sus selon la nature de la ressource.

4.2. Phase d'élaboration des règles de gestion

Elle est concomitante à la négociation.

- Élaboration participative des règles de gestion ou de cahier des charges spécifiques.
- Restitution des règles aux communautés de base.
- Validation des règles par les CPAT.

4.3. Phase d'aménagement de l'espace sécurisé

Après le consensus de tous les groupes d'intérêt ayant pris part au processus, les actions de sécurisation peuvent être engagées (balisage, réalisation de plan d'aménagement, création d'infrastructures, etc.)

Conclusion

La négociation instaurée par le RECOPA dans les



Sécurisation des ressources pastorales pour réduire les conflits liés à leur gestion : balisage d'une piste à bétail à Maticoaali

terroirs de l'Est, fortement agricoles, comme base d'échanges fait aujourd'hui ses preuves en tant qu'outil efficace pour conjuguer les divergences d'intérêts entre utilisateurs, climat et politiques. Le processus de sa mise en œuvre déclenche une prise de conscience sur la nécessité de communiquer et de développer des synergies pour l'instauration

de la paix entre les occupants aux intérêts parfois divergents, mais aux besoins compatibles à l'échelon d'un terroir. Le RECOPA se veut d'apporter sa contribution à la construction du développement en proposant des alternatives partagées par tous les acteurs à partir de la pratique réelle des localités.



Le bouli pastoral de Maticoaali, dans la zone pastorale de Tapoa Boopo



Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Programme du Burkina Faso
01 BP 3133 Ouagadougou 01
Tel : 50 32 85 06
uicnbf@iucn.org



Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
03 B.P. 7044 Ouagadougou 03
Tél.: 00 (226) 50 30 77 51/50 30 70 39
E-mail : sg_mecv@yahoo.fr



African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
P.O.Box 30786-00100
Nairobi-Kenya
Tel +254 20367400



Réseau de Communication sur le Pastoralisme
BP 200 Fada N'Gourma
Tél.: 00 (226) 40 77 06 20
Email: arecopa@fasonet.bf



UNEP division of GEF coordination
Regional office of Africa
PO BOX 30552, 00100
Nairobi/Kenya



GANOU Agnès GNISSI et collaborateurs
Email : babsyi@yahoo.fr